

DES LIGNES DIRECTRICES

*Plan du Nouveau-Brunswick pour*

# RETOUR À LA RINGUETTE



# TABLE DES MATIÈRES

## SECTION 1: INTRODUCTION

Page 3

## SECTION 2: DIRECTIVES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Page 4

## SECTION 3: COMMUNICATIONS ET ÉDUCATION

Page 8

## SECTION 4: RETOUR À LA RINGETTE

Page 11

## SECTION 5: PLANS OPÉRATIONNELS ET EXIGENCES

Page 16

## SECTION 6: CONCLUSION

Page 16

# SECTION 1:

## INTRODUCTION

Ringuette Nouveau-Brunswick a travaillé en collaboration avec Ringuette Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour veiller à ce qu'à chaque étape de notre retour à la ringuette, la sécurité de nos joueurs, entraîneurs, officiels, administrateurs et bénévoles soit au centre de notre plan et la prise de décision. Ringuette NB a élaboré les lignes directrices du retour à la ringuette du N.-B. avec le principe primordial de favoriser et de fournir un environnement sécuritaire pour tous les participants. Les lignes directrices sur le retour à la ringuette visent à trouver un équilibre entre le nombre maximum de participants admissibles et le contexte des règlements proposés par l'agent de santé provincial (SPO). Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées ni implicitement à se substituer à un avis médical professionnel, à un diagnostic ou à un traitement, car les circonstances changent constamment. Les informations fournies dans ces lignes directrices ne remplacent ni n'annulent les protocoles, lignes directrices, exigences ou restrictions établis par les autorités sanitaires fédérales, provinciales et / ou régionales ou les gouvernements. Les renseignements les plus à jour et les plus pertinents sur le COVID-19 doivent être obtenus auprès du Bureau de la santé publique du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les directives de retour à la ringuette du Nouveau-Brunswick doivent être utilisées conjointement avec les documents suivants:

1. Lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de l'Office provincial de la santé
2. Guide «Embracing the New Normal» de Travail sécuritaire NB
3. Direction nationale de Ringuette Canada sur le retour à la ringuette

Ce document est destiné à être utilisé par nos associations locales et leurs équipes. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels et les administrateurs joueront tous un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation du COVID-19, sur et hors de la glace.

Les associations locales de ringuette devront revoir et comprendre les directives de retour à la ringuette. Des ajouts et / ou des changements peuvent être nécessaires en fonction des règlements et des recommandations des autorités sanitaires provinciales et / ou régionales. La version la plus récente des directives de retour à la ringuette sera affichée sur le site Web de Ringuette NB. Les associations locales de ringuette doivent veiller à utiliser la version la plus récente.

Ringuette NB comprend que les établissements auront des délais de réouverture et des directives / restrictions différents. Les associations locales devront travailler avec leurs fournisseurs d'installations sur la mise en œuvre du plan, les exigences et le calendrier. Chaque association locale de ringuette peut avoir des échéanciers différents et devra travailler avec les exploitants de ses installations pour mettre en œuvre les lignes directrices de son association. Les installations rouvriront à des taux différents et pourraient nécessiter des ressources supplémentaires pour permettre aux utilisateurs de retourner à la ringuette. Ringuette NB aidera et soutiendra les associations locales pendant le retour et, si possible, affichera les plans d'exploitation des installations sur leur centre de ressources.

Le processus de *retour au jeu* pour tous les sports est fluide. Il est fort probable que ces directives changeront à mesure que les orientations des autorités sanitaires évolueront. Ringuette NB suit *les progressions de ringuette* de Ringuette Canada et les règlements et restrictions de santé publique. Veuillez noter que le moment des progressions de *retour à la ringuette* est sujet à changement. Ringuette NB s'engage à tenir ses membres informés tout au long de ce processus. Ceux qui ne sont pas en mesure de démontrer leur adhésion aux lignes directrices peuvent être sanctionnés par Ringuette NB et / ou leur association locale.

*REMARQUE: En cas de conflit entre la langue des directives écrites de retour à la ringuette du N.-B. et la version en ligne, la version en ligne prévaudra.*

## AVERTISSEMENT

Les directives de retour à la ringuette incluses dans ce document sont destinées à être utilisées aux fins décrites dans ce document. Ringuette Nouveau-Brunswick s'efforce de fournir des informations pertinentes et opportunes; cependant, les informations connues sur le COVID-19, également connu sous le nom de coronavirus, et les mesures de santé et de sécurité recommandées peuvent changer rapidement. Aucune garantie ne peut être donnée à ce moment quant à l'exactitude du document.

Ce n'est pas un document juridique et le plan de retour à la ringuette ne doit être utilisé qu'à titre de guide. Ce document ne vise pas à fournir des conseils juridiques. **Ne vous fiez pas à ce document et ne le considérez pas comme un avis juridique.**

De plus, ce document ne remplace pas la législation ou les décrets du gouvernement provincial ou de l'agent de santé provincial (SPO). En cas d'ambiguïté ou de conflit entre les Lignes directrices sur le retour à la ringuette et la Loi sur la santé publique, les règlements et les ordonnances de la Loi prévaudront.

Ringuette Nouveau-Brunswick et nos organisations membres se conformeront aux exigences des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux et de toutes les autorités sanitaires (fédérales, provinciales et régionales).

Les liens fournis dans ce document à partir de sites Web tiers ont été fournis uniquement à des fins de commodité. Les informations contenues dans les liens peuvent être mises à jour de temps à autre. Ringuette Nouveau-Brunswick ne surveille pas ces sites et n'est pas responsable des mises à jour.

## SECTION 2 : DIRECTIVES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Les lignes directrices du Nouveau-Brunswick sur le retour à la ringuette sont un document provincial créé pour que tous les participants aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour s'assurer que nous sommes prêts à retourner sur la glace le plus rapidement et en toute sécurité possible. Le document décrit comment préparer votre association pour un retour à la ringuette, l'hygiène, les protocoles et progressions de retour au jeu et l'utilisation des installations. Les directives de retour à la ringuette du Nouveau-Brunswick doivent être utilisées conjointement avec le document de la Direction nationale du retour à la ringuette de Ringuette Canada. Il est important de reconnaître que dans le cas où les lignes directrices de retour à la ringuette du Nouveau-Brunswick entrent en conflit avec les lignes directrices de santé publique du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les membres doivent suivre les directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick.



### Directive nationale de Ringuette Canada

**DÉPISTAGE :** Toutes les activités et événements sanctionnés exigent que les participants remplissent le questionnaire de sélection conformément aux exigences du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le «**questionnaire de sélection**» est affiché sur le carrefour des ressources du RNB.

**RECHERCHE DES COORDONNÉES :** Toutes les associations locales et les équipes doivent travailler en collaboration avec les installations qu'elles louent pour fournir des listes de membres qui assisteront aux activités sanctionnées. Un «**registre de recherche de contacts**» est publié sur le carrefour des ressources du RNB.

## PROTÉGER NOS PARTICIPANTS ET CEUX QUI LES ENVIRONS

Vous pouvez prendre certaines mesures pour rester en santé et protéger les gens autour de vous contre des virus comme celui de la grippe, du rhume ou de la COVID-19 :

1

### LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est l'un des meilleurs moyens de vous protéger et de protéger votre famille contre la maladie. Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains avec du savon et de l'eau ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

2

### DISTANCE PHYSIQUE

Toutes les tentatives raisonnables doivent être faites pour respecter autant que possible les mesures de distance physique, sauf de brefs contacts sur ou hors de la glace. Pour éviter les contacts avant ou après le match, Ringuette Nouveau-Brunswick a supprimé les poignées de main pour la saison 2020-2021

3

### MASQUES

Le Bureau de la santé publique du gouvernement du Nouveau-Brunswick recommande fortement que le public porte des masques non médicaux, également appelés masques faciaux communautaires, lorsqu'ils sont dans la communauté lorsque la distance physique est difficile. Les entraîneurs et le personnel de l'équipe doivent porter des masques en tissu là où la distance physique n'est pas possible, comme dans le vestiaire ou sur le banc.

4

### ASSAINISSEMENT

Nettoyez et désinfectez les objets et surfaces fréquemment touchés. L'équipement de ringuette, y compris les bâtons et les anneaux, doit être nettoyé après chaque entraînement et match. Certains équipements doivent également être lavés (maillots, coques de pantalon, chaussettes, sous-vêtements) après chaque séance de formation en suivant les directives du fabricant.

# PRINCIPES DIRECTEURS

Les plans provinciaux et locaux de retour à la ringuette seront guidés par les principes suivants, qui sont appliqués de manière cohérente dans tout le pays dans 5 domaines clés :



SANTÉ



HYGIÈNE



CONSIDÉRATIONS  
JURIDIQUES



ACTIVITÉS SUR  
LA GLACE



SENSIBILISATION  
ET ÉDUCATION

## À PROPOS DU COVID-19

### SYMPTÔMES

Les symptômes du COVID-19 sont similaires à ceux du rhume et de la grippe et d'autres maladies respiratoires. Les symptômes comprennent fièvre, frissons, toux, essoufflement, éternuements, déglutition ou mal de gorge douloureux, maux de tête, nez bouché ou qui coule, perte de l'odorat, fatigue et perte d'appétit.

Les personnes infectées par COVID-19 peuvent ne présenter aucun symptôme ou présenter des symptômes très légers. Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques sont plus susceptibles de contracter le COVID-19.

Les symptômes du COVID-19 sont très larges. En tant que tel, il est essentiel que les membres présentant des symptômes de maladie restent à la maison.

### TRANSMISSION

COVID-19 est transmis via des gouttelettes de liquide. Lorsqu'une personne parle, tousse ou éternue, ces gouttelettes peuvent se propager dans l'air. Le contact étroit entre les personnes est le principal moyen de propagation du virus. La distanciation physique, avec un contact minimal, un lavage fréquent des mains, éviter de toucher les visages et des protocoles de nettoyage améliorés, sont les meilleurs moyens de limiter la transmission du virus.

Pour plus d'informations sur les symptômes ou la transmission du COVID-19, y compris des informations sur les meilleures pratiques pour éviter la transmission, veuillez visiter le Bureau du médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick.

La priorité numéro un de Ringuette NB et de nos associations locales est la santé et le bien-être de nos participants. Tous les PARTICIPANTS doivent suivre ces directives et fournir les informations suivantes pour participer à la ringuette :

- Les problèmes de santé doivent être divulgués sur les formulaires d'inscription.
- Tout PARTICIPANT se sentant malade ou présentant des symptômes du COVID-19 NE DOIT PAS assister aux activités de ringuette.
- Un représentant d'association de club tel qu'un membre du conseil local ou le personnel de l'équipe aura la pleine autorité pour renvoyer un PARTICIPANT chez lui s'il assiste à un événement présentant des symptômes. Si un parent arrive avec des symptômes, il peut également être renvoyé à la maison. Leur PARTICIPANT sera également renvoyé chez lui.
- Tout PARTICIPANT qui présente des symptômes DOIT informer un membre désigné de l'association de club locale de ses symptômes et du calendrier associé (voir «**Réponse à l'épidémie de covid-19**» à la page 6 pour plus de détails).
- Dans les 24 heures après avoir été avisée, toute association locale dont un membre présente des symptômes semblables au COVID-19 doit aviser Ringuette NB et toutes les personnes qui sont entrées en contact avec cette personne au cours des 14 derniers jours lors d'événements de ringuette.

## DIRECTIVES GÉNÉRALES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

- Si les PARTICIPANTS ont présenté des symptômes associés au COVID-19, y compris, mais sans s'y limiter, toux, maux de gorge, fièvre, essoufflement, ils ne doivent pas assister aux activités pendant 14 jours à compter de la date de début ou jusqu'à ce qu'un résultat de test négatif soit produit.
- Si les PARTICIPANTS sont entrés en contact avec une personne présentant ces symptômes, ils ne sont pas autorisés à y assister pendant 14 jours à compter de la date du contact ou jusqu'à ce qu'un résultat de test négatif soit produit.
- Lors d'un événement de ringuette comme un temps de glace, une zone aride, une réunion, etc., un volontaire désigné doit confirmer, avant que tous les PARTICIPANTS n'entrent dans l'établissement, que chaque PARTICIPANT n'a présenté aucun symptôme tel que toux, mal de gorge, fièvre, essoufflement au cours des 14 derniers jours.
- Tous les PARTICIPANTS doivent respecter toutes les réglementations en matière de santé et de sécurité.
- Les PARTICIPANTS doivent confirmer leur présence à un événement au moins 48 heures avant l'événement et s'ils ne le font pas, ils pourraient se voir refuser l'entrée à l'événement.
- Un lavage fréquent des mains est recommandé. Un désinfectant pour les mains doit être disponible si l'accès au lavage des mains est limité par l'exploitant de l'installation. Les installations devraient être en mesure de fournir à chaque équipe (ainsi qu'aux officiels) un évier avec de l'eau chaude, un sèche-mains automatique ou un distributeur d'essuie-mains en papier, du savon et du désinfectant pour les mains.
- Il n'est pas recommandé de prendre une douche dans les installations à moins que les restrictions de l'installation ne permettent l'utilisation.
- Pas de crachats.
- Pas de tabac à chiquer, pas de partage de vapoteurs ou autres produits du tabac.
- Chaque PARTICIPANT doit avoir sa propre bouteille d'eau. Absolument, AUCUN partage de bouteilles d'eau. Les PARTICIPANTS doivent clairement étiqueter leur bouteille d'eau avec leur prénom et nom.
- Tous les PARTICIPANTS doivent se préparer à venir habillés pour mettre uniquement les patins et le casque arriver et repartir habillés (sauf gants, patins, casque) - conformément aux règlements de l'établissement.
- Le matériel de ringuette ne doit pas être partagé.
- Respectez et respectez les restrictions de capacité de l'installation comme indiqué par l'exploitant de l'installation.
- Pas de contact ni de contact - pas de poignée de main; saluer et remercier les officiels et autres PARTICIPANTS est une forme acceptable d'esprit sportif. Les officiels peuvent porter des gants noirs s'ils le souhaitent.
- Les entraîneurs, athlètes et officiels doivent garder les anneaux, l'équipement et les autres objets nécessaires au jeu dans un espace propre et séparé à leur domicile. Les articles doivent être nettoyés et désinfectés fréquemment.
- Les PARTICIPANTS doivent éviter de manipuler des équipements partagés, tels que des anneaux, à mains nues. Des bâtons doivent être utilisés pour déplacer l'équipement, comme des anneaux ou des cônes, dans la mesure du possible.
- Tous les PARTICIPANTS doivent porter des lingettes, du désinfectant pour les mains OU du savon à pompe dans leurs sacs d'équipement.



Toutes les associations locales devraient avoir un plan d'intervention interne des associations locales à fournir à leurs membres en cas d'éclosion dans un établissement utilisé par la ringuette. Toutes les associations locales doivent avoir un **L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID** qui sera responsable du suivi si un PARTICIPANT à la ringuette est testé positif au COVID.

Si un PARTICIPANT à la ringuette est testé positif au COVID-19 lors d'un événement de ringuette, les étapes suivantes DOIVENT être prises:

1

### ÉTAPE 1: Inscription et suivi

- Si un PARTICIPANT est testé positif au COVID-19, il DOIT informer L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID qu'il a été testé positif dans les 12 heures suivant la notification;
- L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID suivra alors le protocole de communication (voir Étape 2)

2

### ÉTAPE 2: Actions à entreprendre

#### L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID :

- Communiquez avec la régie régionale de la santé
- Aviser l'entraîneur-chef de l'équipe du PARTICIPANT et du président de l'association et fournir la date, l'heure et le lieu du dernier événement de ringuette auquel ils ont assisté.
- Confirmez la présence de l'équipe à l'événement et remettez-la à la régie régionale de la santé.
- Informer la personne-ressource de l'établissement conformément au plan d'intervention de l'établissement.
- Envoyer la liste des participants à l'événement à Ringuette NB

3

### ÉTAPE 3: Contact et communications

- Ringuette NB recevra une copie de la liste de présence à l'événement et fera un suivi auprès de toutes les familles de l'équipe ou des équipes touchées.
- Ringuette NB devra recevoir une «autorisation de retour au jeu» de la part des familles individuelles qui peuvent avoir été exposées avant de pouvoir reprendre leurs activités.
- Ringuette NB informera l'association locale lorsque les individus pourront reprendre leur participation.
- L'association locale ajustera son horaire d'allocation de glace à l'interne car ce groupe n'utilisera pas son horaire pendant 14 jours.

## SECTION 3 : COMMUNICATIONS ET ÉDUCATION

### ÉDUCATION

Ringuette NB offrira des séances de formation et d'éducation ainsi que des ressources pour aider les associations locales, les équipes et les participants sur les lignes directrices du retour à la ringuette du Nouveau-Brunswick. Des sessions de formation seront organisées par RNB au niveau des associations locales pour aider les administrateurs locaux à comprendre les directives ainsi qu'à créer leurs plans opérationnels COVID-19.

- Entraîneurs - tous les entraîneurs devront suivre une formation sur les directives de retour à la ringuette du N.
- Administrateurs des associations locales - doivent suivre une formation sur les consignes de sécurité pour la ringuette.

Ringuette NB fournira des documents sur la sécurité à chaque association locale; et

- Les ressources pour les parents et les joueurs seront publiées en ligne et envoyées aux associations locales pour distribution.
- Officiels - tous les officiels seront tenus d'assister à la formation sur les lignes directrices du retour à la ringuette avant d'arbitrer les matchs.

### CLINIQUES D'ENTRAÎNEURS ET D'ARBITRAGE

Des ajustements seront apportés à la prestation des cliniques d'entraîneurs et d'arbitres pour la saison 2020-2021, en mettant l'accent sur l'apprentissage en ligne. De plus amples informations, spécifiques aux cliniques des entraîneurs et des officiels seront fournies avant le 1er octobre 2020.

### COMMUNICATIONS

Une communication positive et ouverte sera un élément important pour revenir en toute sécurité à la patinoire. Les associations locales voudront s'assurer qu'elles comprennent les contrôles et les directives en place. Cette information doit être transmise à l'avance aux administrateurs, aux officiels, au personnel de l'équipe, aux bénévoles, aux parents et aux joueurs pour s'assurer que le retour à la ringuette et à l'utilisation des installations est agréable.

Chaque association locale est tenue de nommer au moins un **OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID** qui sera chargé de superviser et de surveiller le plan opérationnel local (basé sur les lignes directrices du NB sur le retour à la ringuette) en plus des règlements et protocoles spécifiques de l'établissement. Cette personne sera chargée de veiller à ce que toutes les informations pertinentes soient partagées entre les membres en temps opportun.

**L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID** sera responsable de s'assurer que toutes les informations mises à jour et pertinentes sont transmises à toutes les personnes relevant de sa juridiction. En plus du «**L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID**» de l'association locale, chaque équipe aura une «équipe de liaison», qui travaillera en coopération avec **L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID** de l'association locale.

**L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID** de l'association locale se réunira régulièrement avec Ringuette Nouveau-Brunswick pour faciliter les mises à jour. La nomination d'un «équipe de liaison» est la responsabilité de l'équipe individuelle. Le poste peut être un membre déjà existant du personnel des entraîneurs, le représentant de la sécurité de l'équipe, le chef d'équipe ou un parent.



## LES RESPONSABILITÉS DU «L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID» DE L'ASSOCIATION LOCALE PEUVENT INCLURE, sans s'y limiter:

- Création et supervision du plan opérationnel de l'association locale.
- Surveiller toutes les mises à jour pertinentes de l'autorité de santé publique.
- Surveiller toutes les mises à jour pertinentes de Ringuette Nouveau-Brunswick, de Ringuette Canada et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Communiquer avec les installations locales sur les directives et les mises à jour.
- S'assurer que les équipes suivent les directives de prévention établies par Ringuette Nouveau-Brunswick.
- S'assurer que tous les cas de COVID-19 sont signalés conformément aux exigences de l'autorité de santé publique, de Ringuette Nouveau-Brunswick, de l'association locale et de l'établissement.
- Accéder aux dernières informations et directives disponibles sur l'écllosion du COVID-19 (p. Ex. Sites Web de Santé Canada, services provinciaux de la santé et autorités locales de santé publique).
- Assurer la liaison avec l'organisation provinciale de la ringuette pour faciliter les mises à jour liées à ses lignes directrices sur le retour à la ringuette et pour comprendre pleinement les conséquences de la non-conformité.
- Liaison avec les installations locales pour confirmer les directives, les protocoles et les mises à jour.
- S'assurer que les équipes suivent les directives de prévention établies par l'organisation provinciale de ringuette, l'association locale, le club ou la ligue.
- Tenir à jour des journaux d'activité qui répertorient tous les participants qui participent et / ou participent à chaque activité liée à la ringuette. Les journaux doivent être conservés au dossier pendant au moins 6 semaines. Un exemple d'outil se trouve sur le centre de ressources COVID-19 de Ringuette Canada.
- Collecte et conservation des documents (y compris les feuilles de présence, les renoncations, les formulaires de prise en charge des risques et la déclaration des formulaires / attestations de santé).
- Rappelez au personnel de l'équipe que les activités non autorisées ne sont pas autorisées.
- S'assurer que tous les cas de COVID-19 sont signalés à l'autorité de santé publique appropriée, à l'organisation provinciale de ringuette, à l'association locale, à la ligue, au club et à l'établissement.

### Du BUREAU DU MÉDECIN-HYGIÉNISTE EN CHEF



*“Tous les sports organisés sont autorisés si le jeu peut être modifié pour adhérer à une distanciation et une désinfection appropriées.”*

## LES RESPONSABILITÉS DE «LIAISON D'ÉQUIPE» PEUVENT INCLURE, mais sans s'y limiter:

- Donner un aperçu du plan de retour à la ringuette du Nouveau-Brunswick de Ringuette Nouveau-Brunswick et du plan opérationnel de l'association locale aux participants de l'équipe et aux parents.
- Communication continue avec le «L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID» de l'association locale sur les directives et les mises à jour.
- Compilation d'une base de données de présence pour tous les événements sanctionnés par l'équipe, pour faciliter la recherche des contacts si nécessaire.
- S'assurer que le questionnaire de sélection est rempli pour tous les participants avant chaque activité sanctionnée par l'équipe.



Une liste des arénas du N.-B. généralement utilisés par les associations locales et leur plan opérationnel spécifique à l'installation se trouvent dans le **CARREFOUR DES RESSOURCES** pour aider à l'élaboration des plans opérationnels des associations locales.

## RÉUNIONS

### A. RÉUNION DES PARTICIPANTS

Il est recommandé d'organiser une première réunion avec les parents / participants pour examiner à quoi ressemblera la programmation et leur permettre de poser des questions. Cela peut être fait virtuellement ou en personne (avec des mesures de sécurité sociale en place).

Les sujets peuvent inclure:

- ✓ Quels sont les protocoles de l'établissement / de l'association locale pour l'espacement / les limites, le nombre de clients utilisant le parking pour déposer / ramasser, entrer et sortir du bâtiment et / ou des directions d'écoulement des vestiaires, restrictions des toilettes et autres limites et modèles .
- ✓ Partagez les directives de l'installation concernant le nombre de personnes autorisées dans l'installation et / ou sur la glace à un moment donné. Les familles doivent être prêtes à minimiser le nombre de parents / tuteurs / spectateurs qui accompagnent le joueur afin de limiter le nombre de personnes dans l'établissement. Travaillez avec votre établissement pour déterminer ce qui convient le mieux à votre établissement.
- ✓ Ce que sera le système pour limiter le nombre de clients entrant et sortant de l'établissement à la fois. Travaillez avec votre partenaire de patinoire pour déterminer ce qui convient le mieux à votre installation.
- ✓ Comment les sessions sur glace seront exécutées et explications supplémentaires sur les progressions de retour à la ringuette du NB du RNB.
- ✓ Quand les joueurs doivent arriver et à quoi s'attendre à l'arrivée et combien de temps les joueurs doivent partir après l'activité de ringuette.
- ✓ Les joueurs arrivant habillés de leur équipement et accessibilité aux douches.
- ✓ Étapes pour pratiquer une bonne hygiène.
- ✓ Les joueurs ne se sentent pas bien et les mesures à prendre par l'équipe.

### B. RÉUNION DES FACILITÉS

Pendant toutes les progressions du protocole de retour à la ringuette du N.-B. et de réouverture des arénas, un esprit de patience et de flexibilité continu devra être communiqué entre l'utilisateur (associations locales et équipes) et le propriétaire de l'installation (et leurs représentants). L'interaction positive sera grandement accrue grâce à la reconnaissance et à la compréhension de l'orientation des autorités de santé publique sur une variété de pratiques opérationnelles. Une communication positive et ouverte sera un élément important du retour en toute sécurité sur la glace.

En tout temps, les directives du gouvernement et des agences de santé remplacent toute recommandation générale de Ringuette Nouveau-Brunswick.

Les sujets peuvent inclure:

- ✓ Quelles sont les directives et les exigences des installations spécifiques à la distance physique?
- ✓ Existe-t-il des restrictions spécifiques au nombre de personnes autorisées dans les espaces publics?
- ✓ Quelle signalisation l'installation a-t-elle installée? Vont-ils afficher le questionnaire de sélection du gouvernement du Nouveau-Brunswick à tous les points d'entrée?
- ✓ Comment la liste d'enregistrement des personnes présentes dans l'installation sera-t-elle conservée - qui surveillera les entrées?
- ✓ Quelles sont les règles d'entrée et / ou de rentrée? Des masques seront-ils nécessaires?
- ✓ Y a-t-il des zones qui ne sont pas accessibles dans l'établissement - hall principal, vestiaires, zones d'observation, douches, toilettes, etc.?
- ✓ Si les vestiaires ne sont pas disponibles, quelle autre option doit être proposée aux joueurs et aux parents?
- ✓ Des espaces communs sont-ils disponibles pour mettre des patins ou enlever les protections de patins avec des sièges physiquement distants marqués?
- ✓ Quels processus supplémentaires de nettoyage et de désinfection ont été mis en œuvre par les propriétaires d'installations et à quelle fréquence les points de contact courants sont-ils entretenus?
- ✓ Pour pratiquer la distanciation physique, plusieurs vestiaires sont-ils disponibles pour une équipe / un groupe? Par-dessus tout, respectez l'établissement et tous ceux qui y travaillent.

## PRÉVENTION DES BLESSURES ET PREMIERS SOINS

Comme les participants auront probablement des capacités limitées pour s'échauffer avant les activités, il est important que les entraîneurs incluent des activités d'échauffement et de récupération sur glace dans leurs plans d'entraînement. Les joueurs devraient également être encouragés à faire davantage de récupération après leur retour à la maison pour éviter les blessures. Dans le cas où un membre de l'équipe doit s'occuper d'un participant, il doit suivre les exigences de premiers soins de l'établissement. De plus, ils devront faire ce qui suit:

1. Le personnel de l'équipe qui s'occupe du joueur blessé doit porter un masque et des gants car ils seront à proximité du participant.
2. Toutes les trousse de premiers soins d'équipe doivent contenir des gants et des masques que les entraîneurs et les entraîneurs peuvent utiliser.
3. Remplissez un formulaire RNB «**Rapport d'incident d'accident et de sécurité**» et soumettez-le à Ringuette NB si les premiers soins sont administrés.

## SECTION 4: RETOUR À LA RINGETTE

### LA STRUCTURE DES PROGRESSIONS

Ce document a été préparé pour aider et guider tous les responsables de l'organisation et de la prestation de la ringette dans la province. L'approche graduée vise à ce que les joueurs et les entraîneurs reviennent sur la glace et jouent de manière sécuritaire et saine. Cela permettra aux participants de gagner en confort tout en progressant du développement des compétences à ce que nous espérons être proche de ce que nous avons connu comme normal. Le processus permettra la reprise des activités de ringette conformément aux régies provinciales de la santé et aux directives régionales sur la santé. Les progressions du retour à la ringette peuvent changer, à tout moment, si les restrictions des régies provinciales et régionales de la santé sont modifiées. Le tableau des progressions ci-dessous a été élaboré pour aider les associations locales dans les activités permises au fur et à mesure que la ringette progresse selon les lignes directrices sur le retour à la ringette. Les progressions ne sont pas alignées unilatéralement sur le plan de rétablissement du Nouveau-Brunswick, car elles prennent en compte un certain nombre de facteurs et de règlements qui constituent le sous-ensemble de chaque phase et devront être progressées à un rythme qui permettra au retour de la ringette d'être sûr et réussi. Ringuette NB surveillera le mouvement à travers les progressions et conseillera en conséquence. Cependant, comme chaque municipalité, chaque établissement et chaque régie régionale de la santé établissent leurs propres lignes directrices spécifiques, il est possible que les associations locales soient dans différentes progressions. Ringuette NB progressera dans notre calendrier spécifique au sport de manière proactive mais sécuritaire pour assurer l'uniformité dans l'application des progressions. Les caractéristiques qui définissent chaque progression sont plus détaillées ci-dessous. Toutes les mesures et politiques en matière de sport sécuritaire sont toujours en vigueur tout au long des progressions de retour à la ringette. On s'attend à ce que tous les bénévoles, entraîneurs et administrateurs veillent à ce que les pratiques et politiques de dépistage soient requises.

*CONTACT V. SANS-CONTACT: alors que dans un contexte sportif, la ringette est considérée comme «sans contact», dans un contexte de santé, le contact se réfère à toute interaction à moins de 2 m (6 pi), donc un jeu de ringette non modifié ne serait pas considéré comme «non-contact»*

Les jeux de ringette dans Progression 3 incluront des modifications pour le gameplay, y compris 3 contre 3 et 4 contre 4. Les modifications de jeu seront également accompagnées de modifications des règles de jeu. Il s'agit de s'assurer que Ringuette NB et nos membres ne sont pas hors-jeu avec les installations et les règlements et lignes directrices provinciaux sur la santé.

### Du BUREAU DU MÉDECIN-HYGIÉNISTE EN CHEF

#### QU'EN EST-IL DES MASQUES POUR LES PARTICIPANTS?



- Les masques ne doivent PAS être portés lors d'activités physiques intenses.
- Les masques et écrans faciaux ne peuvent pas être assurés de rester en place au cours d'une activité intense.
- Certaines données suggèrent que le port d'un masque pendant les activités de haute intensité pourrait avoir des effets négatifs sur la santé.

**1****Retourner à l'activité**Phase provinciale: 

*SOMMAIRE: Séances d'entraînement individuel hors glace avec de petits groupes. Aucune activité de contact.*

Date: 17 août

**PARTICIPANTS :**

Activités individuelles en petits groupes.

**CONTACT V SANS CONTACT :**

Aucun contact pendant les activités hors glace (y compris les high-five, les embrassades, les poignées de main)

**ENTRAÎNEMENT :**

Entraînement hors-glace uniquement

**DÉPLACEMENTS :**

Pas de déplacements

**2****Retourner à la glace**Phase provinciale: 

*SOMMAIRE: Axé sur la communauté, développement des compétences, exercices, petits jeux (1v1, 2v2)*

Date: 1er septembre; période minimale de 4 semaines pour permettre l'évaluation et l'évaluation des changements potentiels des restrictions sanitaires

**PARTICIPANTS :**

Activités en petits groupes uniquement

**CONTACT V SANS CONTACT :**

Aucun contact

**ENTRAÎNEMENT :**

La majorité de l'activité concerne le développement des compétences et les exercices. Des jeux modifiés à petits côtés peuvent être introduits au sein de l'association

**DÉPLACEMENTS :**

De préférence uniquement en association locale, mais limité à l'intérieur de la zone

**3****Retourner à jouer**Phase provinciale: 

*APERÇU: Jeux de compétition dans les régions et potentiellement au Canada atlantique*

Date: à déterminer (réévalué toutes les 4 semaines; matchs de ligue réguliers prévus pour commencer le calendrier officiel le 1er janvier 2021)

**PARTICIPANTS :**

Activités en petits groupes uniquement

**CONTACT V SANS CONTACT :**

Contact minimum / limité

**ENTRAÎNEMENT :**

Jeu modifié aux niveaux inter-associations et zones. Jeu potentiel à l'échelle de la province

**DÉPLACEMENTS :**

Basés sur les directives provinciales et fédérales en matière de santé

**4****Retour à la compétition**Phase provinciale: 

*SOMMAIRE: événements, grands tournois et championnats provinciaux, voyages nationaux*

Date: à déterminer

**PARTICIPANTS :**

Parties régulières autorisées; Aucune restriction sur le nombre de spectateurs

**CONTACT V SANS CONTACT :**

Aucune restriction de contact, tant sur la glace que hors glace

**ENTRAÎNEMENT & COMPÉTITION :**

Les compétitions provinciales et les événements de plus grande envergure peuvent reprendre; Le jeu régulier est autorisé; Réintroduction de la programmation nationale dans tout le pays

**DÉPLACEMENTS :**

Basés sur les directives provinciales et fédérales en matière de santé

Si, à un moment ou à un autre, la province ou une zone revient à la phase précédente du plan de rétablissement provincial, les événements liés à la ringuette seront modifiés ou restreints conformément aux lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

## Phase provinciale: Rouge - PAS de progression de la ringuette

Services essentiels seulement, la ringuette (sur ou hors glace) n'est pas un service essentiel donc pas d'activités de ringuette.

### Progression 1 – Retourner à l'activité

La progression 1 permet:

- M10 et plus;
- activités à se dérouler hors glace;
- des activités physiques intérieures et extérieures qui respectent la distance physique.

### Progression 2 – Retourner à la glace

Cette progression est permise dans le cadre de la phase jaune et permet aux activités de ringuette de commencer. Cette progression est axée sur l'entraînement individuel et la pratique en petits groupes pour les moins de 10 ans et plus. Les M8 et moins ne participeront pas à cette progression si les participants au programme U8 ont besoin d'une assistance pratique. Si tous les participants au programme M8 sont capables de patiner seuls, alors la programmation M8 est autorisée dans le cadre de cette progression. Les entraîneurs doivent planifier des activités dans lesquelles les participants peuvent maintenir leur distance physique tout en pratiquant leurs habiletés individuelles. Cette progression met l'accent sur les petits groupes et se concentre sur le développement des compétences fondamentales. Si les associations locales n'ont pas accès aux surfaces de glace, elles sont autorisées à commencer des activités liées à la ringuette, si cela est permis dans leur région, en utilisant les terrains, les gymnases et d'autres sites.

Cette progression permet aux associations de commencer certains exercices de contact et permet à davantage d'activités de groupe de commencer au sein de la communauté.

Progression 2 permet:

- «Compétences et exercices»;
- des activités qui permettent aux athlètes de pratiquer des habiletés de patinage, des habiletés individuelles de ringuette, des habiletés motrices fondamentales;
- certains exercices et activités de contact modifiés mais limités à introduire à M12 et au-dessus;
- Les moins de 10 ans peuvent commencer des séances individuelles de compétences et de pratique en petits groupes;
- la distanciation physique toujours appliquée, notamment sur les bancs et les vestiaires;
- les activités restent centrées sur la communauté; et
- Les parties modifiées avec des règles modifiées sont autorisées et les activités doivent rester au sein de l'association locale.

### Progression 3 – Retourner à jouer

Cette progression permet de jouer à des parties de ringuette modifiées entre les associations locales. La capacité de voyager sera déterminée par les régies régionales de la santé. L'objectif est de former autant d'équipes que possible pour permettre une modification du gameplay au sein des associations locales et des régions individuelles.

Progression 3 permet:

- évaluations et formation d'équipe;
- introduction de jeux de ringuette modifiés avec un minimum de contacts - inter-clubs et régionaux;
- Le jeu inter-club de parties modifiées de ringuette peut être autorisé;
- Le jeu de la ligue maison régionale et provinciale peut être autorisé;
- Les déplacements entre les régions sont autorisés. Les déplacements dans la bulle atlantique peuvent être autorisés;
- Évaluations et formations de l'équipe du programme de haute performance; et
- Les tournois / invitations restent interdits.



Pour les MODIFICATIONS ET RÈGLES DU JEU, visitez le [CARREFOUR DES RESSOURCES](#)

### PERSONNEL DE L'ÉQUIPE

- Doit respecter la règle de deux - un membre de l'équipe doit être une femme.
- Maintenez une distance physique de 2 mètres lorsque vous êtes sur le banc, sur la glace et lorsque vous conversez avec les PARTICIPANTS.
- Se laver les mains fréquemment, en particulier avant et après l'activité / événement d'équipe.
- Le personnel de l'équipe doit se conformer aux exigences de l'établissement relatives au port de masques non médicaux.
- Le personnel de l'équipe doit éviter de manipuler tout équipement à mains nues.
- Le personnel de l'équipe doit divulguer s'il a des problèmes de santé.
- Le personnel de l'équipe est encouragé à organiser des réunions d'équipe via des moyens électroniques tels que Zoom, Google Meet, etc. pour limiter les contacts en personne et maximiser le temps passé dans l'établissement pour la formation et la pratique. Si des réunions en personne sont nécessaires, elles devraient avoir lieu à l'extérieur dans des espaces ouverts ou dans des espaces intérieurs plus grands pour permettre une bonne distance physique.

### PARENTS ET SPECTATEURS

- Respectez les exigences de distance physique de 2 mètres (6 pieds).
- Doit se conformer aux règlements de l'établissement et aux espaces restreints / d'observation désignés.
- S'il y a des restrictions en place sur les rassemblements de plus de 50 personnes, un (1) seul parent ou spectateur par famille peut assister à chaque match ou entraînement à la fois.
  - Des exceptions peuvent s'appliquer en raison de l'âge et de la capacité du ou des athlètes.
- Doit se conformer à toutes les directives des autorités sanitaires provinciales, y compris le lavage des mains, le maintien de la distance physique dans l'établissement et, au besoin, le port d'un masque facial non médical.
- Les parents ne doivent pas s'approcher des bancs des joueurs ou des vestiaires à moins qu'ils ne soient un parent du vestiaire désigné pour cet événement.
- Pour les athlètes plus jeunes qui pourraient avoir besoin de l'aide de leurs parents pendant une période de glace, le personnel de l'équipe devrait diriger l'enfant hors de la glace par une entrée latérale de son parent (si possible).

### OFFICIELS

- Une fois que le jeu modifié et régulier est autorisé et pour limiter l'exposition, les officiels sont limités à arbitrer un maximum de deux (2) matchs dans la même zone en une seule journée jusqu'à un maximum de six (6) matchs en une seule semaine de compétition. Si possible, tout doit être fait pour limiter la programmation à leur zone locale.
- DOIT se laver les mains avant et après les matchs.
- DOIT maintenir une distance physique appropriée lors de l'interaction avec les PARTICIPANTS.
- Pas de partage de sifflets.
- Les officiels doivent arriver à l'installation habillés, autres que des casques et des patins.
- Si l'installation permet l'accès et qu'un vestiaire est requis, les officiels doivent avoir accès à un vestiaire standard afin qu'ils aient accès à des postes de lavage des mains et à un espace permettant une distance physique.

### OFFICIELS MINEURS

- Les installations doivent désinfecter la boîte et l'équipement des officiels mineurs avant chaque utilisation.
- Les officiels mineurs ont recommandé de porter des couvertures faciales non médicales s'ils ne sont pas physiquement capables de se distancer.
- Pour répondre aux exigences de distance physique, le chronométreur s'assiéra dans la loge officielle mineure, le marqueur restera à l'extérieur de la loge officielle mineure. L'opérateur du chronomètre restera à l'extérieur du box officiel mineur.
- Si les mesures de distance physiques ne peuvent pas être maintenues dans la boîte officielle mineure (c.-à-d. Contrôleur de chronomètre des tirs attaché au chronomètre des scores, sans câble suffisamment long), le chronomètre des tirs ne sera pas utilisé pour le match.

### LES "BULLES" POUR LE SPORT



La Direction du sports et des loisirs a demandé des éclaircissements au Bureau du médecin hygiéniste en chef (OCMOH) afin de déterminer si le sport organisé pouvait fonctionner avec des bulles (comme dans d'autres juridictions comme la N.-É., l'Alberta et la Saskatchewan) sans avoir à maintenir des mesures de distanciation physique. Après un examen approfondi par les experts de la santé publique, voici la réponse que nous avons reçue :

La décision de l'OCMOH est de ne PAS autoriser les "bulles" pour le sport au Nouveau-Brunswick basé sur les preuves de santé publique (actuelles et émergentes) associées à la transmission de COVID-19 et des mesures d'atténuation des risques pour protéger la santé de la communauté et des participants aux sports. Toutefois, les sports qui se pratiquent uniquement par paires (par exemple, de combat) peuvent se dérouler sans distance physique au sein de chaque paire, mais uniquement dans les cas où les paires sont constantes (les membres de chaque paire ne sont pas interchangeables), et où les paires sont des membres mutuellement acceptés d'une "bulle d'amis proches et de famille" commune et limitée.

- Les sport organisés (entraînement ou compétition) peuvent se dérouler pour autant qu'ils établissent des façons de limiter le nombre et l'intensité des contacts étroits pendant l'activité.
- Le sport organisé DOIT identifier des moyens de limiter les contacts sur et en dehors du terrain (banc des joueurs, file d'attentes pendant l'entraînement, arrivées et départs, etc)
- Bien qu'il semble y avoir encore une certaine confusion à ce sujet, en particulier avec les organismes locaux, les mesures d'orientation des garderies éducatives et des camps de jour" qui permettent des groupes de 15 personnes sans distanciation physique NE S'APPLIQUENT PAS au sport (que ce soit un camp ou une séance d'entraînement).
- Une Foire Aux Questions (FAQ) révisé sera partagé plus tard cette semaine

La santé publique reste préoccupée par la probabilité d'une deuxième vague de cette pandémie. Des études récentes démontrent également que la transmission du virus pourrait être possible par voie aérienne. L'éloignement physique est une stratégie cruciale d'atténuation des risques que nous devons tous continuer à appliquer.

### POUR JOUER À UN JEU DE SONNERIES EN PROGRESSION 3, VOUS DEVEZ :

1. Adhérer à toutes les directives et restrictions du Bureau provincial de la santé, y compris la taille des rassemblements, les exigences de distance physique et une bonne hygiène.
2. Suivre les directives de l'établissement pour l'utilisation des zones hors glace (vestiaires, zones d'échauffement, entrées / sorties). Les règles / restrictions de capacité des spectateurs / supporters au sein de l'installation sont respectées et les joueurs ont la possibilité de maintenir une distance sur les bancs.
3. Respecter les limites ci-dessous lorsque vous assistez à un match de ringuette dans n'importe quel format (exposition ou modifié)
  - Taille maximale du groupe: 32 participants à la ringuette
  - Équipe à domicile: 11 joueurs + 3 membres du staff
  - Équipe visiteuse: 11 joueurs + 3 membres du personnel
  - Officiels: deux officiels sur glace = 2 personnes
  - Officiels mineurs: 1 ou 2 officiels mineurs si l'espace le permet = 2



## SECTION 5 :

### PLANS OPÉRATIONNELS ET EXIGENCES

#### POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES DE RINGUETTE

Toutes les associations locales de RNB sont tenues de suivre le plan de retour à la ringuette de Ringuette Nouveau-Brunswick NB. En plus de suivre le plan de Ringuette Nouveau-Brunswick, chaque association locale doit compléter un plan d'opérations, tel que requis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Pour aider à la création d'un plan d'opérations et pour assurer l'uniformité parmi nos membres, Ringuette Nouveau-Brunswick a créé un modèle de «**plan opérationnel**» que nos associations locales peuvent utiliser.

Toutes les associations locales du Nouveau-Brunswick devront faire remplir et approuver les documents suivants par leurs exécutifs d'association locale afin de retourner jouer au Nouveau-Brunswick:



- ✓ Adoptez les lignes directrices de RNB sur le retour à la ringuette.
- ✓ Développer un plan opérationnel COVID-19 pour les installations utilisées par l'association locale. Il est recommandé que ce plan opérationnel soit approuvé par le conseil de l'association locale.
- ✓ Distribuez le plan opérationnel à tous les entraîneurs et administrateurs de l'association locale, à avoir sous la main.
- ✓ Assurez-vous que tous les membres ont reçu le plan opérationnel COVID-19 ou savent où le trouver.
- ✓ Une copie du plan opérationnel de l'association locale doit être envoyée à Ringuette NB.
- ✓ Tous les membres du personnel de l'équipe doivent avoir une copie du plan opérationnel de leur association locale disponible sur place pendant toutes les activités sanctionnées par Ringuette Nouveau-Brunswick, conformément aux lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- ✓ Assurez-vous que tous les administrateurs de l'association locale et le personnel de l'équipe comprennent les procédures d'intervention en cas d'épidémie décrites dans ces directives.
- ✓ Créer un processus pour le suivi de la participation des associations locales et le dépistage de la santé à toutes les activités de ringuette.
- ✓ Désignez L'OFFICIER DE LA SÉCURITÉ ET DES COMMUNICATIONS COVID de l'association locale et informez RNB qui est cette personne désignée.

Le non-respect du plan de retour à la ringuette de Ringuette Nouveau-Brunswick ou du plan d'opérations des associations locales peut entraîner une sanction à la discrétion du conseil d'administration de Ringuette Nouveau-Brunswick.

## SECTION 6 :

### CONCLUSION

Ces temps incertains ont nécessité des mesures spécifiques pour nous permettre de revenir au sport que nous aimons et de le faire dans un environnement le plus sûr possible. Ringuette Nouveau-Brunswick a travaillé avec des experts en la matière pour préparer nos participants de la meilleure façon possible. Nous encourageons une pleine compréhension de ces protocoles de santé et de sécurité et une distribution complète à travers nos associations locales à tous les membres. Nous croyons fondamentalement que ces protocoles, s'ils sont respectés, placent Ringuette Nouveau-Brunswick, ses membres et tous les participants dans la meilleure position pour retourner à la ringuette d'une manière sûre et saine.

**Ensemble, nous retournerons à la ringuette!**